

BAREMES DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES COMMUNES

Création

- Fonds : forfait de 2'000 € ;

Fermeture

- Solde de tout compte : forfait de 2'000 € ;

Montant

- Minimum : 60'000 € / an

Durée d'engagement

- Minimum : 3 ans

SERVICE COURANT

Frais de fonctionnement sur les flux sortants

- 3% avec un plafond de 15'000 € annuel (dépenses engagées hors dotations aux amortissements et provisions)

Fondation avec dotation (suivi ou gestion des capitaux)

- 5% sur les dépenses

Autres prestations sur devis